



Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Mail : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjointes :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎02.96.25.45.67

Etienne Guy ☎02.96.25.46.38

Jambin Robert : ☎ 02.96.25.41.57

Malestroit Sylvie ☎02.96.25.46.99

Gicquel Paulette ☎02.96.25.49.97

Ecoles

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

☎ 02.96.25.45.76	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	19h15/20h45 avec animateur
Mercredi	14h/18h30	
Vendredi	16h45/17h45	
Samedi	10h/12h	

Médecin

Dr Le Talec « La Pie » ☎ 02.96.25.40.01

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Aide à domicile ☎ 02.96.25.40.03

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du mardi au vendredi : 14h/16h40

1 samedi/2 (semaine impaire) : 9h20/12h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 19 h, soit 6 jours sur 7 hors jours férié.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

17/12 : Arbre de Noël & Courses pédestres – Comité des Fêtes.

08/01 : Vœux de la municipalité à la Salle Athéna – 12 h

13/01 : Loto – Ecole Notre Dame de Lourdes



BULLETIN MUNICIPAL

N° 26

Du 16 au 29 décembre 2011

INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – séance du 30 novembre 2011 (le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET – TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL – MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN – Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Secrétaire de séance : M. LE CORRE

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT : La loi de finances rectificative pour 2010 a institué de plein droit la taxe d'aménagement dans les communes dotées d'un PLU avec une entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique donc de plein droit au taux de 1%. Cette taxe destinée à financer les équipements publics de la commune remplacera dans un premier temps la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble puis au 1^{er} janvier 2015 les participations telles que la PVR, la participation pour raccordement au réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, décide :

- Par 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention d'accepter la taxe d'aménagement au taux de 1 %.
- A l'unanimité d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en totalité les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

TARIFS 2012 : Les tarifs augmentent en moyenne de 2 %.

Pour la redevance assainissement, les tarifs restent identiques mais sont répartis différemment entre le fermier et la collectivité.

EMPRUNT : Pour assurer l'équilibre budgétaire au compte administratif 2011, un emprunt de 250 000 € va être souscrit auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans.

PERSONNEL :

1°) - Modification du tableau des effectifs

Pour pourvoir un poste temporairement vacant, un agent contractuel à temps non complet (28 H/semaine) va être recruté pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012. Le candidat devra être titulaire du BAFA et si possible du CAP « Petite enfance ».

2°) – Prime de fin d'année : La prime de fin d'année calculée sur l'indice brut 244 est reconduite pour l'année 2011

ACQUISITION DE MATERIEL

1°) – Réfrigérateur pour la cantine scolaire : Le Conseil Municipal décide d'acquérir un réfrigérateur « Liebherr » chez ELECTRO CONFORT au prix TTC de 749.90 € + 13 € d'éco taxe.

2°) – Scie à onglets pour les services techniques : Le Conseil Municipal décide d'acquérir une scie à onglets de marque RYOBI chez Mr BRICOLAGE au prix TTC de 225.99 €.

INTERVENTION ACSE :

Monsieur Le Maire précise que les modalités d'intervention de l'équipe d'éducateurs sportifs de l'ACSE sont définies dans une convention annuelle.

La participation financière demandée à la commune est calculée sur les bases suivantes :

Cotisation annuelle	20 €
Prix de l'heure d'intervention animation	15 €
Prix de l'heure d'intervention administrative	15 €

Le règlement se fera en 3 fois : 1 acompte en janvier et en mai ; le solde en juillet ou en septembre selon la date de cessation des activités.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les interventions des animateurs sportifs de l'ACSE.

TRAVAUX MAISON MACE :

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis établis pour les matériaux de réfection de la toiture de cette maison.

Ces matériaux ont été acquis chez QUEMABRI moyennant un coût TTC de 5 489.83 €.

PRESENTATION DU SITE INTERNET :

Le nouveau site internet de la commune a été présenté et sera mis en ligne vers la mi-décembre.

JUMELAGE AVEC BORDES :

Le Conseil Municipal prend connaissance des échanges de communication avec la commune de BORDES (64). Des idées de projets sont avancées par chaque commune afin de développer le jumelage (correspondances scolaires ; déplacements de membres d'associations et/ou d'élus, ...)

Le Conseil Municipal encourage la poursuite de la démarche de jumelage.

VŒUX 2012

A la population : dimanche 8 janvier 2012 à 12 h

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES :

Les électeurs ayant **changé de commune** doivent demander leur inscription sur la liste électorale. Les **jeunes qui auront 18 ans** au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue notamment des élections européennes. Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Toutes ces démarches doivent être faites, en mairie, au plus tard **Le samedi 31/12/11 à 12 h** (article R5 du Code Electoral).

Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un **justificatif d'identité et de domicile**.

La refonte de la liste électorale a lieu en 2012.

Tous les électeurs recevront donc **une nouvelle carte**

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>



AVIS D'INFORMATION : La commune de LA MOTTE a, par délibération du 12 octobre 2011, délégué par affermage la gestion de son service public d'assainissement collectif à VEOLIA, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 13 ans.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : La nouvelle année arrive. A cette occasion, Monsieur le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous **recevoir le dimanche 8 janvier à 12 h à la salle Athéna**. Nous comptons sur votre participation et vous invitons à prendre part au vin d'honneur.

BIBLIOTHÈQUE : Elle sera fermée du lundi 19 décembre au lundi 2 janvier inclus. Pas de bébés lecteurs le mercredi 28 décembre.

OFFRE D'EMPLOI : La commune recrute un agent contractuel à temps non complet (28 H/semaine) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012. Cet emploi pourra éventuellement être pérennisé. Le temps de travail sera réparti entre l'école, l'accueil périscolaire, la cantine, le Centre de loisirs sans hébergement et l'entretien de locaux (salles, mairie, sanitaires, ...). Titulaire d'un BAFA (obligatoire) et si possible d'un CAP « petite enfance », vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) en mairie jusqu'au 24 décembre.

COMMUNIQUÉ DE M. LE MAIRE : Tous les services municipaux seront fermés **le lundi 02 janvier**.



TÉLÉTHON : Réunion de présentation du bilan **mercredi 28 décembre à 20 h 30**, salle de la Mairie.

Le comité de soutien convie l'ensemble des bénévoles et toute autre personne le désirant, à participer à cette réunion.

Le bilan sera présenté à cette occasion et chacun sera remercié pour son dévouement.

INFORMATIONS MUNICIPALES



- Découvrir la commune
- Municipalité
- Enfance jeunesse
- Logement / Action sociale
- Environnement
- Sport / Culture / Vie associative
- Vie économique
- Documents et formalités
- Contact

ACCÈS DIRECT

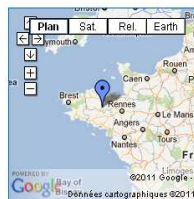
- Bulletin municipal
- Location de salles
- Nombres utiles
- Nombres d'urgence
- Liens utiles
- Commerçants
- Entreprises artisans
- Devenir propriétaire

RECHERCHER

MÉTÉO

8°C
ressentie : 4°C
Nuageux

La Motte vous accueille...



Actualités

Joyeux Noël
<http://www.youtube.com/watch?v=w-m...>
[Lire la suite](#)

Réunions
CONSEIL MUNICIPAL Le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire, salle de la (...)
[Lire la suite](#)

A ne pas oublier
REVISION DES LISTES ELECTORALES Aux termes de l'article L19 du Code Electoral, (...)
[Lire la suite](#)

A retenir...

17:12: Arbre de Noël & Courses pédestres – Comité des Fêtes
[Consulter le détail de l'événement](#)

08:01: Vœux du maire
[Consulter le détail de l'événement](#)

13:01: Loto de l'école Notre Dame de Lourdes
[Consulter le détail de l'événement](#)

29:01: Repas du club des retraités
[Consulter le détail de l'événement](#)

SITE INTERNET <http://www.lamotte22.com> :

Le nouveau site va être mis en ligne. Vous y trouverez de très nombreuses informations :

Présentation de la commune

La municipalité (les élus, comptes rendus des conseils municipaux, budget de la commune, urbanisme avec les liens vers les formulaires adaptés à votre demande (permis de construire...)), les bulletins municipaux. Locations de salle (description, tarifs et disponibilité)

Enfance/Jeunesse (Activités, scolarité, restaurant scolaire : Tarifs et inscriptions, Accueil de loisirs (dossier d'inscription...)).

Logement (plans des lotissements et liste des terrains disponibles)

Action sociale : Le foyer logement (présentation et modalités d'inscription)

Environnement : Cadre de vie, gestion des déchets,...

Sport/Culture/Vie associative : Présentation des associations et de leurs activités, calendrier des fêtes

Documents et formalités : liste des démarches pour vous aider dans la vie quotidienne (Etat civil, inscription liste électorale, demande d'extrait de casier judiciaire, Carte nationale d'identité...)

Contact : Pour communiquer avec la mairie.

LA DEMARCHE ECOWATT : Avec Ecowatt, réduisez votre consommation d'énergie !

L'hiver arrive, et avec lui les basses températures. Grâce au dispositif Ecowatt, adoptez les bons gestes « énergie », réduisez vos factures et contribuez à éviter les coupures d'électricité sur le territoire breton.

Une situation problématique en Bretagne

La Bretagne ne produit que 9,5 % de l'électricité qu'elle consomme et son approvisionnement repose principalement sur les régions voisines. En période de froid, cette situation de dépendance peut entraîner des coupures généralisées sur plusieurs départements bretons.

C'est pour faire face à cette réalité que dès 2008, RTE, en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne, la Préfecture de Région Bretagne, l'ADEME et ERDF a initié la démarche Ecowatt.

Des gestes simples et éco-citoyens

Décaler une lessive, ne pas laisser les appareils électriques en veille, éviter d'allumer les lumières quand ce n'est pas nécessaire... en appliquant des gestes simples, en particulier en hiver, en périodes de pointe, le matin et entre 18h et 20h, tout consommateur – particulier, collectivité, entreprise - peut participer à la réduction de sa consommation d'électricité, et de celle de l'ensemble du territoire.

Vous aussi, adoptez l'EcoW'attitude ...

... et rejoignez les 30 800 écowacteurs bretons. Une inscription sur le site internet www.ecowatt-bretagne.fr vous permettra de recevoir par sms, courrier électronique ou flux RSS, des alertes qui vous inviteront à modérer votre consommation d'énergie.

Inscrivez-vous sur www.ecowatt-bretagne.fr

Devenez EcoW'acteurs sur facebook : www.facebook.com/Ecowatt.Bretagne

La démarche EcoWatt s'inscrit dans le cadre du pacte électrique breton. Elle fait partie des actions de Maîtrise de la Demande en électricité mises en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques de pointes de consommation.

Pour en savoir plus sur le pacte électrique breton : <http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr>



PETITES ANNONCES

À VENDRE : ☛ **Une table en merisier massif** style Louis Philippe de forme circulaire, diamètre 1,20 qui prend une forme ovale avec 2 allonges possibles de 39,5 cm chacune et 1 allonge supplémentaire fabriquée de 1,5 m (largeur maximale possible : 3,47 m) + 6 chaises avec assise en tissu – Prix 650 €. ☎ 06.73.65.56.73. ☛ **Pommes à cidre** environ 300 kg de très bonne qualité. ☎ 02.96.28.77.86. ☛ **Pommes à cidre en sac, 700 kg.** ☎ 06.75.54.81.79. ☛ **1 canapé d'angle** 6 places, tissu vert avec méridienne – Prix 550 € à débattre. ☎ 02.96.25.48.35. ☛ **TV AKAI** 52 cm + **décodeur TNT** : 29,00 € - **Meuble TV** gris métal - 2 étagères en verre - L 82 cm P 50 cm H 37 cm - 29,00 € ☎ 06 63 86 23 66. ☛ **Jeunes chinchillas**, 40 € (1 mâle gris, 1 femelle noire) – **Bébés octodon**, 15 € les 2. ☎ 02.96.25.81.18.

À LOUER : 🏠 **Maison F4** à Plouguenast, 1 km du bourg, rénovation récente, garage, petite dépendance, terrasse, pelouse – libre (560 €). ☎ 06.85.62.62.26. 🏠 **Appartement T3** en campagne : RDC, séjour/cuisine ; SDB + WC – 1^{er} étage, 2 chambres, 1 bureau, dressing ; WC – Jardin et dépendance. 460 € charges comprises. ☎ 06.71.19.69.64. 🏠 **Maison F3** en campagne, 60 m² avec sous sol + terrain. Libre en février. ☎ 02.96.25.43.90.

DIVERS : 🐕 Trouvé, petit chien marron croisé fox teckel. ☎ 06.16.69.81.52.

DON DU SANG : les mardi 20 et mercredi 21 décembre de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h au foyer municipal de Loudéac.

BOULANGERIE PÂTISSERIE Valérie & Cédric GALLERNE : Le temps des fêtes arrive !

Valérie et Cédric vous proposent de découvrir leurs desserts de fête ; leurs divers pains spéciaux, ainsi que de nombreuses douceurs : chocolats, nougat, pâtes de fruits...

Nous vous rappelons que la « Fournée » vous est proposée le mardi et le vendredi et le pain « vicking » le samedi.

Pour vos commandes, des prospectus sont à votre disposition en magasin alors ne tardez pas !

Si vous le souhaitez la galette des rois sera disponible fin décembre.

Horaires de fêtes : 🏠 Samedi 24 décembre de 7 h 30 à 18 h 30 en continu. 🏠 Dimanche 25 décembre de 7 h 30 à 12 h 30.

🏠 Samedi 31 décembre de 7 h 30 à 18 h en continu. 🏠 Dimanche 1^{er} janvier : Fermé.



ANIMATIONS / FÊTES

FOULÉES DE NOËL : Samedi 17 Décembre 2011 -

Remise des dossards à partir de 16 h 30 à la Salle Athéna –
Départ 18 h 30 - Engagements (6€) pour toutes catégories confondues
(du cadet au centenaire) à faire parvenir chez Claude Beurel
2, rue Bel Air 22600 La Motte ☎ 02.96.25.46.80
ou jean-samson022@orange.fr ☎ 02.96.25.43.73 - licence ou certificat
médical obligatoire. Parcours éclairé, 8 000 mètres en 4 tours.



Coupe aux vainqueurs par catégories ; "lot par tirage au sort". Récompense à tous les arrivants. Remise des prix à la salle Athéna, à 20 h, suivie d'une soirée festive avec restauration.

Après-midi surprise à partir de 14 h 15 précise, pour tous les enfants de la commune avec visite du père Noël, distribution de friandises et d'un goûter.

MARCHÉ DE NOËL : Dimanche 18 décembre de 10 h à 18 h 30 – Gymnase champ de foire à LOUDEAC. Commerces ouverts en centre-ville les 17 et 18 décembre. Paniers garnis à gagner – Chasse au Trésor de 10 h à 13 h – Restauration sur place.

LA MOTTE

Vendredi

Salle Athéna

13 janvier 2012

20h30

LOTO

Sélectionné et animé par LB Animation

Bon Achat 400 euros	Bon Achat 400 euros
Bon Achat 200 euros	Bon Achat 150 euros
Bon Achat 100 euros	Bon Achat 100 euros
Demi-cochon	Demi-cochon

Série alimentaire
Série corbeilles fruits

Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros
Bon Achat 30 euros

Série alimentaire

Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros
Bon Achat 35 euros

Série gourmande
Série corbeilles fruits

Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros
Bon Achat 50 euros

1 carton : 3 euros
3 cartons : 8 euros
7 cartons : 15 euros

Buvette
Café, chocolat
Gateaux, crepes
Casse-croûtes

Org : Ecole Notre Dame de Lourdes LA MOTTE

ACTIVITES SPORTIVES

ACM HAND : Le samedi 17 décembre: A 19 h, 1^{er} tour de la coupe de Bretagne, l'équipe 1 reçoit Pays de Broons. L'équipe moins de 12 garçons reçoit HBC Plérin 1 à 14 h en championnat.

Le dimanche 18 décembre : A 14 h, coupe du Conseil Général, l'équipe senior filles se déplace à Broons.

PERMANENCES

Médecins et Pharmacies

Cabinet Infirmier de La Motte

Ambulances Hémonic Françoise & Michel
Du lundi au vendredi (8 h – 20 h)

Taxi Hémonic

Pompiers Centre de Secours

C.L.I.C.

(Centre local d'information et coordination pour les personnes âgées) est ouvert de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à la maison du développement 6, bd de la Gare à Loudéac

CIDERAL : **Accueil Logement.** Permanences : Lundi au jeudi 10 h - 12 h / 14 h - 17 h le vendredi 10 h - 12 h / 14 h - 16 h.

Energies Demain. (votre partenaire pour l'amélioration et l'adaptation d'un logement) : 2^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h à l'accueil logement et 4^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h à Plémet.

4/6 bd de la Gare
B.P. 246
22602 Loudéac
Cedex

ADIL. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 1^{er} mardi du mois de 9 h à 12 h à l'accueil logement.

CAUE. (Conseil en architecture) : 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h à la DDE de Loudéac et de 13 h 30 à 16 h (sur RDV au 02.96.66.09.09.) à la CIDERAL.

Conciliateur de justice 1^{er} et 3^{ème} mardi matin du mois, au Point d'Accès au Droit, 15 rue de Moncontour à Loudéac ☎ 02.96.25.01.42



☎ 02.96.25.47.54

☎ 02.96.25.47.54

☎ 18

☎ 02.96.28.27.05